

Qualité de l'air : Propellet interpelle les pouvoirs publics pour le maintien des aides au chauffage au granulé de bois



Alors que l'avenir des aides au bois énergie est au centre des discussions des pouvoirs publics, le chauffage au bois domestique pourrait subir une réduction de près de 50 % de son soutien financier. Propellet, l'association nationale du chauffage au granulé de bois, tire la sonnette d'alarme face aux conséquences sanitaires d'une telle décision et appelle à préserver ces aides cruciales.

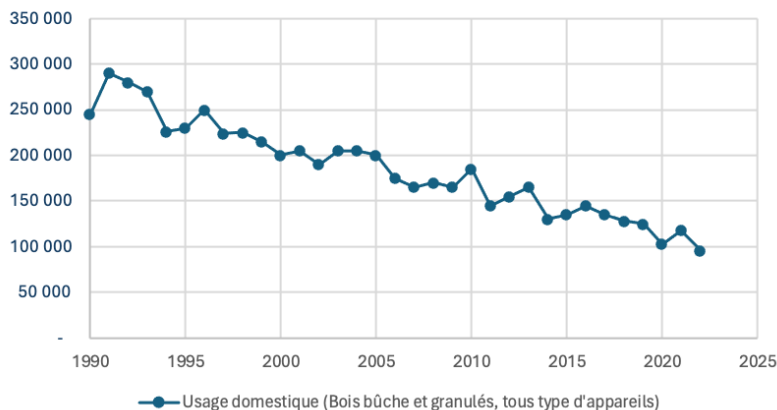
Renouveler les appareils anciens de chauffage au bois bûche est un levier essentiel pour améliorer durablement la qualité de l'air. Cet objectif, soutenu par les progrès technologiques de la filière, repose sur le maintien d'une politique incitative facilitant l'adoption d'équipements modernes et performants. D'après les dernières analyses de l'ADEME, les émissions de particules fines au bois-énergie ont diminué de 50% ces vingt dernières années, une baisse constante grâce aux efforts des acteurs de la filière et aux innovations technologiques.

Le maintien des aides dépasse donc les simples considérations budgétaires : il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique et d'une condition sine qua non pour maintenir cette énergie renouvelable, pilier stratégique du mix énergétique français.

Chauffage au bois domestique : les émissions de particules fines présentes dans l'air en constante diminution

Le Laboratoire Central de Suivi de la Qualité de l'Air (LCSQA) a annoncé en octobre dernier que la combustion du bois domestique représente désormais moins d'un quart des particules fines dans l'air que l'on respire. Cette contribution, en baisse constante, résulte des efforts de la filière bois-énergie et des innovations technologiques. **Entre 2000 et 2023, les émissions de particules fines PM2.5 liées au bois-énergie ont diminué de 50 %, grâce à l'amélioration des appareils, des combustibles et des installations.**

Emissions de PM_{2,5} (en tonnes) liées au bois-énergie -
France Métropole - Secten 2024 - Citepa



De plus, la consommation de bois-énergie domestique a baissé de 38 % entre 1992 et 2022, malgré une augmentation de 25 % du nombre de foyers chauffés au bois, passé de 6 à 7,5 millions. Les poêles à granulés, autrefois marginaux, représentent désormais 10 % du marché.

Le défi de la modernisation des appareils anciens

Malgré les avancées, près de trois millions d'appareils anciens, installés avant 2005 et considérés comme peu performants, sont encore en usage. Parmi eux, 800 000 foyers ouverts affichent des rendements faibles et des émissions élevées.

Sans un soutien public fort, leur remplacement risque d'être compromis, freinant les efforts engagés pour améliorer la qualité de l'air. Maintenir des aides comme MaPrimeRénov' est donc essentiel pour accélérer cette transition et éviter un retour en arrière sur les progrès réalisés.

Des aides indispensables pour une transition réussie

Aujourd'hui pour bénéficier de MaPrimeRénov', les appareils à granulé doivent répondre à des exigences strictes, notamment celles définies par la réglementation européenne EcoDesign. Cette réglementation permet de promouvoir des équipements modernes et performants, conciliant performance énergétique et faibles émissions polluantes. Les résultats de l'étude PerfPAG (Performances des poêles à granulé en situation réelle) de l'ADEME confirment les performances intrinsèques des poêles à granulés, avec des émissions extrêmement faibles en situation réelle.

« Les meilleures technologies de chaudières et poêles à granulés actuellement disponibles peuvent atteindre des émissions pratiquement nulles sans avoir besoin de mesures secondaires de réduction des émissions de type filtres. » - **Ingwald Obernberger, scientifique de référence mondiale en matière d'émissions de particules des appareils de chauffage et professeur à l'université de Graz en Autriche**

Maintenir le cap pour atteindre les objectifs de 2035 !

Les perspectives pour 2035 fixent des ambitions claires : atteindre au moins 10 millions de foyers chauffés au bois, diviser les émissions de particules par deux et réduire la consommation de bois de 15 %. Ces objectifs, atteignables, nécessitent un soutien continu de la part des pouvoirs publics.

Jeudi 5 décembre 2024

Chiffres clés :

- **Les émissions de particules fines issues du bois-énergie ont baissé de 50 % entre 2000 et 2023.**
- **Le chauffage domestique au bois représente moins de 22 % des particules fines présentes dans l'air qu'on respire (moyenne annuelle).**
- **Depuis 1990, le nombre de foyers chauffés au bois est passé de 6 à 7,5 millions, dont 10 % utilisent des granulés.**
- **Grâce à l'amélioration des performances des appareils, des combustibles et des logements, la consommation de bois va encore baisser d'au moins 15% dans les 10 années à venir.**
- **3 millions d'appareils anciens, dont 800 000 foyers ouverts, nécessitent un remplacement prioritaire.**

CONTACTS PRESSE

Clotilde Boué clotilde.boue@lecrieurpublic.fr – 07 81 34 24 19